ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

CONVI'FOOT

Accord Cadre

Entre

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique

Et
L'association Convi'Foot

Entre les soussignés,

L'association nationale Convi'foot, représentée par son Président, Jean Pierre GRUPPI, d'une part.

et

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, situé 3 rue Récamier 75341 Paris, indifféremment désignée U.F.O.L.E.P, représentée par son Président, Philippe MACHU, d'autre part.

Préambule :

Considérant que l'association Convi'foot, créé en 2007, fédère une quarantaine de centres sportifs réparties sur le territoire national. Son activité est l'organisation de rencontres sportives, de programmes d'activité multisport dans les centre et l'accompagnement des structures adhérentes (journées de formation / séminaire, soutien juridique et comptable, mutualisation de matériels, …).
Les membres du réseau CONVIFOOT adhèrent aux valeurs : RESPECT - FAIR-PLAY - CONVIVIALITE.

Considérant que l'UFOLEP, première fédération affinitaire et multisport, secteur sportif de la Ligue de l'enseignement recouvre en 2017, 400 000 licenciés de tous âges et de tous niveaux, 10 000 associations, 102 comités départementaux, 24 comités régionaux, plus de 100 activités sportives, un réseau de professionnel sur l'ensemble du territoire, autour de deux pôles d'activité principaux "sport et éducation" et "sport et société" :
- Développe une offre d'activité sportive de loisirs compétitifs de proximité,
- Développe des actions d'éducation par la pratique sportive,
- Développe des actions d'insertion sociale et professionnelle par la pratique sportive,
- Contribue à une meilleure prise en compte des enjeux de société (réduction des inégalités, lutte contre toutes formes de discriminations, promotion de l'égalité et de la parité etc…), au sein et par le biais des pratiques sportives.

L'UFOLEP acteur majeur du sport pour tous, du sport autrement, fait vivre de multiples façons le football que cela soit à 11 ou à 7 en loisirs et en compétition en privilégiant l'auto-arbitrage. L'activité fédère 15 000 licenciés et 850 associations.
L'UFOLEP accompagne également le développement du street foot, du freestyle ou encore du du bubble foot. Les jeux de ballon et plus particulièrement le football sont utilisés à des fins d'éducation, de citoyenneté et d'insertion à travers de nombreux dispositif fédéraux (Ufostreet, CQP ALS, école de sport, Plurisport, …).

Considérant que le sport constitue un outil favorisant le travail inclusion, de socialisation et d'éducation. Il est le support d'apprentissages de tous ordres, de rencontres et d'échanges ; il permet une sensibilisation à diverses problématiques sanitaires et de société ; il constitue un facteur d'insertion sociale et ou professionnelle.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord fixe les relations de partenariat entre l'association Convi'Foot et l'UFOLEP afin d'organiser des actions communes en direction :

- des structures membres de l'association Convi'Foot
- des comités UFOLEP et leurs associations affiliées

La volonté commune est de développer, selon les possibilités locales, une **démarche qualité** de l'offre sportive Ufolep – convi'foot en s'appuyant sur :

- des réseaux et ressources mutuelles
- la qualification de l'encadrement
- la sécurisation de la pratique
- une approche pédagogique visant l'éducation et la citoyenneté

ARTICLE 2 – CHAMPS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les actions partenariales développées sont organisées par les 2 entités nationales Convi'Foot et Ufolep Nationale et peuvent se décliner sur l'ensemble du territoire national en lien avec les structures membres de l'association Convi'Foot. Les actions se dérouleront autour des 5 axes déclinés ci-après :

- Organisation de la pratique sportive compétitive Foot à 5 et pratique annexes
- Formation de cadres en charge de l'animation sportive (professionnelle, fédérale et citoyenne)
- Accompagnement des pratiques multisports
- Développement territorial de nouvelles structures UFOLEP – Convi'foot
- Promotion des services et avantages au profit des réseaux Ufolep et convi'foot

ARTICLE 3 – CONTENU DES ACTIONS

3.1 Organisation de la pratique sportive compétitive Foot à 5

L'UFOLEP accompagne l'association Convi'foot à l'organisation de ses challenges : convifive, convi'legend, superfiveligue ou le challenge « les défis du foot 5 », … en :

- créant une licence UFOLEP adaptée « Convi Multisport »
- proposant une offre assurancielle multisport en RC (organisateurs et pratiquants) et Individuel Accident (pratiquants). Détails en annexes.

- développant les autres formes de pratiques Foot (ex : panna freestyle)
- accueillant les activités de l'association Convi'foot lors des évènements UFOLEP dans les territoires : playa tour, Ufo Street, congrès, … .
- communiquant sur les collaborations UFOLEP – Convi'foot via ses outils de communication et partenaires médias
- soutenant l'organisation logistique des finales des challenges (site d'accueil, signalétique, animations annexes, couverture médias : reportage presse ou vidéo, réseaux sociaux, …)
- contribuant au développement de championnats existants ou sur de nouveaux territoires (ex : foot féminin en Ile de France)
- faisant la promotion de l'association Convi'foot auprès des licenciés UFOLEP, notamment
- proposant des espaces de travail et de concertation (groupes de travail)
- mobilisant son réseau d'arbitres sur les territoires possibles pour officier sur des rencontres

Pour ce faire, l'association Convi'Foot s'engage à :

- **Affilier** chaque centre Convi'foot au comité départemental UFOLEP et à la Ligue départemental correspondant à la domiciliation administrative de son siège social. Le cout d'affiliation est déterminé par chaque comité départemental UFOLEP.
- Fait **adhérer** les pratiquants par la prise de licence UFOLEP à tous ses joueurs engagés sur les challenges Convi'foot, ainsi qu'à l'ensemble de ses dirigeants de centres. Le coût de la licence est déterminé par chaque comité départemental UFOLEP pour l'activité football. Pour la saison 2017 – 2018, dans le cadre de l'accord cadre national UFOLEP-Convi'foot., une réduction est appliquée sur la licence UFOLEP « Convi multisport » dont le cout est ramené à 20 € / licence (assurance comprise) compte tenu des prestations / services qu'offre le partenariat Convi'foot – UFOLEP.
- Créer, dans la mesure du possible, des compétitions locales dans les centres du réseau Convi'foot.
- Proposer aux comités d'une compétition foot 5 dans les complexes ou une autre activité sportive selon les possibilités des structures.
- Mentionner le partenariat UFOLEP dans les outils de communication interne et externe qu'elle développe notamment sur son site internet : https://www.convifive.com/

3.2 Formation de cadres en charge de l'animation sportive

La formation des encadrants est un enjeu essentiel pour les centres Convi'foot afin de répondre aux nouvelles tendances et dispositifs.
En tant que membre du réseau UFOLEP, les structures et licenciés de l'association Convi'Foot ont accès à différentes actions de formation proposées par l'UFOLEP :

- **Formation professionnelle**
  L'UFOLEP accompagne les structures Convi'Foot dans le développement des compétences pluridisciplinaires, la découverte des métiers de l'animation des loisirs sportifs et l'encadrement sportif. Toute personne identifiée par les structures pourra suivre une formation qualifiante et diplômante, à travers l'organisation de sessions de formations au Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) sous l'égide de l'UFOLEP. Cette qualification permet aux titulaires du CQP d'intervenir en toute autonomie et contre rémunération. Ces actions de formation sont organisées par les comités régionaux et départementaux UFOLEP.

Les cohortes formées par l'UFOLEP au CQP ALS pourront être mis en contact avec des centres convi'foot afin de répondre à des demandes d'encadrement et à l'ouverture de nouveaux créneaux sportifs, notamment en matière d'activité d'entretien (fitness, gym douce, ...).

- **Formation fédérale**
  - Outre la formation professionnelle, l'UFOLEP dispose d'un plan national de formation (PNF) en direction des animateurs bénévoles et officiels du réseau UFOLEP. Ces actions de formation (50h dont 25h en face à face pédagogique) sont proposées par les comités départementaux et régionaux et ont pour objectif le développement des compétences :
    - animation sportive par discipline sportive
    - encadrement de pratiques multisports
    - accueil de différents publics : petite enfance, enfance, seniors, publics sédentaires, ...
    - animation de programmes sportifs : bien être - entretien
    - arbitrage / officiels
    - ...

  - Des techniciens de l'association Convi'Foot seront invités à enrichir le PNF sur les nouvelles formes de pratiques organisées et de s'inscrire dans un parcours de formation.

- **Formation citoyenne**
  L'UFOLEP bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Intérieur et peut ainsi mettre en place des formations PSC1, les formations de formateurs PSC et les formations de formateurs qui permettent d'encadrer contre rémunération les formations de formateurs PSC.
  Les structures du réseau Convi'Foot peuvent bénéficier de formation pour ses membres ou être structures d'accueil de formation organisés par l'UFOLEP.

En fonction des objectifs, ces actions de formation peuvent être conçues, aménagées et centralisées pour les publics bénéficiaires du réseau Convi'Foot.

3.3. Organisation de pratiques multisports

Le réseau Convifoot a pour vocation à diversifier ses activités grâce au rapprochement des comités - centres Convi'foot sera à ce titre important. L'objectif est de généraliser une offre multi activité : squash, badminton, foot-bulle, fitness, danse rythmée, padel tennis, escalade, archery... Les activités de bien-être et entretien seront à intégrer en raison d'une demande importante.
Les structures du réseau Convi'foot adhérentes au réseau UFOLEP bénéficieront des programmes et dispositifs multisports (ressources pédagogiques, dotations de matériel, formation de cadres, relai de communication, accès aux réseaux de partenaire, accompagnement de proximité du comités Ufolep ou association ressources, soutien financier dans le cadre de projet partagé, ...).

Par ailleurs, l'objectif à court terme est de pouvoir créer un concept évènementiel Multisport « ConviGames » décliné dans différentes villes. Ce concept serait ouvert aux entreprises, associations, administrations, ...

3.4 Développement territorial de nouvelles structures UFOLEP – Convi'Five

L'UFOLEP et le réseau Convi'foot pourront étudier localement les opportunités de collaboration pour créer \ structurer \ développer des centres « ufolep – convi'five » au niveau territorial. Pour cela, en associant les échelons nationaux, les organes territoriaux s'appuieront sur les outils proposés de structuration et de développement par l'UFOLEP et Convi'foot.
Les 2 réseaux veilleront aux synergies qui peuvent exister et seront forces de proposition.

3.5 Promotion des services et avantages au profit des réseaux Ufolep et convi'foot

La collaboration UFOLEP – Convi'foot donne lieu à une mutualisation des services et avantages au profit des structures et pratiquants fédérés.

Toutes les structures affiliées à l'UFOLEP bénéficieront de l'/ des :

- agrément « sport » (compte tenu du statut de fédération agréée de l'UFOLEP) pour que la structure associative puisse bénéficier d'aides publics
- agrément « service civique » pour l'accueil de volontaires au sein de la structure
- avantages commerciaux auprès des partenaires UFOLEP (décathlon pro, …)
- ressources techniques et pédagogiques des dispositifs fédéraux (école multisport, plurisport, …)
- mesures de soutien sur la base des dispositifs fédéraux (ANCV, CGET, Hello Asso, …)
- outils de communication (ufoweb, application Tout Terrain, …)
- outils webservice de gestion associative (web affiligue, portail d'engagement de paiement en ligne, basi compta*, …)
- tarifs préférentiels aux actions de formation réservées aux membres du réseau UFOLEP
- services du Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) pour les structures associatives employeurs
- autres services proposés par les comités UFOLEP et Ligues départementales (prêt de matériels / structures , conseils, avantages commerciaux, espaces publicitaires, accompagnement à la professionnalisation, …)

** un cout supplémentaire peut être appliqué lors de l'affiliation pour bénéficier de ce service.*

Le réseau UFOLEP (comités, associations) pourra bénéficier de :

- Réduction sur la location de terrains dans les structures du réseau. Les samedi ou dimanche matin seront priorisés pour un coût de terrain entre 40 et 50 €,
- d'une possibilité d'organiser des temps forts dans les locaux d'une des structures convi'foot (réunion de travail, assemblée générale, stages, …)
- …

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

L'accord cadre est valable pour la période 2017 – 2020 permettant ainsi un déploiement croissant des engagements respectifs.

ARTICLE 5 – ORGANISATION DU PARTENARIAT

La présente convention annuelle d'objectifs pourra être déclinée au niveau départemental ou régional sous forme d'avenant à la procédure d'affiliation (outil type fourni au réseau).

ARTICLE 6 - SUIVI ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites à partir d'indicateurs définis d'un commun accord entre les parties.
Ces indicateurs seront inhérents à chaque type d'action et formalisés dans les avenants et annexes de la présente convention.

ARTICLE 7 – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

7.1 Comité de pilotage national :

- Il est chargé d'assurer le suivi du partenariat
- Il se réunit une à deux fois par an à l'initiative de l'UFOLEP ou de la personne référente du réseau Convi'foot
- Il réunit régulièrement des responsables en visio conférence
- Il est composé *à minima* de représentants techniciens UFOLEP et Convi'foot
- Il structure et coordonne les modalités de mise en œuvre des actions relatives à l'accord-cadre et formule des perspectives d'amélioration de ce dernier.
- Il évalue à la fin de chaque saison sportive les résultats de la convention

7.2 Temps forts :

- Il appartient au comité de pilotage d'identifier une action par an permettant d'animer le réseau commun UFOLEP – convi'foot pour favoriser les synergies locales. Cette action peut prendre différentes formes :
  - Stage spécifique sur une thématique qui rassemble les animateurs référents
  - Séminaire des responsables de structures convi'foot
  - Rassemblement national Ufostreet
  - …

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige au terme des présentes, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels le présent accord pourrait donner lieu, notamment en ce qui concerne sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résolution, seront soumis au droit français. Les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de la présente convention.

Fait en 3 exemplaires le 7/10/2017

Le représentant de l'association Convi'foot	**Le Président de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique**
Jean PIERRE GRUPPI	**Philippe MACHU**